



Conseil National Fédéral

8 et 9 juin 2011

Résolution

Le Conseil National Fédéral (CNF) de la Fédération FORCE OUVRIERE de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO) s'est réuni les 8 et 9 juin 2011 à Paris. Il est composé de délégués de l'ensemble de ses secteurs : - de la Fonction Publique : Ministères de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) ; de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) ; - de l'Aviation Civile : compagnies aériennes, aéroports, sociétés d'assistance en escale, de manutention et nettoyage sur les aéroports; - de la Mer : marine marchande, pêche, ports et manutention portuaire ; - de la Navigation Fluviale; - et des Services : Autoroutes, Nettoyage-Propreté, Manutention ferroviaire et Prévention Sécurité.

Économie: les crises se succèdent et leurs conséquences perdurent !

Le CNF constate que la crise économique n'est pas terminée, la spéculation boursière perdure se déplaçant vers le commerce des matières premières et des produits agricoles ce qui aggrave la situation des populations les plus défavorisées.

Le CNF condamne les orientations des pouvoirs publics et du patronat, en France et dans la communauté européenne, qui, pour servir les marchés et la finance imposent toujours plus de déréglementation, de libéralisation et de désengagement de l'État. Ils sont directement responsables de la dégradation de la situation économique et sociale et de l'accroissement des inégalités sociales.

Le CNF s'insurge contre les politiques d'austérité et de reculs sociaux menées au nom du pacte de stabilité européen ou soumises au diktat des institutions européennes et internationales telles que Banque Mondiale, OMC, Banque Centrale Européenne, FMI ainsi que des agences de notation.

Le CNF condamne le démantèlement des services du secteur public, la poursuite des privatisations,

les suppressions massives de postes dans la fonction publique et dans le privé, l'abaissement permanent du coût du travail, la réduction des garanties sociales des salariés, l'accroissement de la flexibilité et de la précarité ainsi que la dégradation des conditions de travail, imposés au nom de ces politiques.

Le CNF dénonce le projet de "pacte pour l'euro plus", ensemble d'engagements politiques et de mesures en vue d'accroître la compétitivité et la convergence des économies des États dans le cadre d'une Europe Libérale. Ce pacte et les mesures qu'il prévoit parmi lesquelles des mesures destinées à assurer la maîtrise des coûts salariaux en ligne avec la productivité visent à institutionnaliser l'austérité à tous les étages dans l'Union européenne.

Le CNF revendique un changement de modèle économique, une meilleure répartition des richesses en faveur du progrès social ainsi qu'une révision des politiques de construction européenne pour répondre à cet objectif.

Augmenter les Salaires, les Traitements, les Pensions, les Retraites et les Allocations

Le CNF dénonce la baisse du pouvoir d'achat des salariés du public et du privé.

Le CNF considère que le projet de «dispositif législatif» annoncé par le gouvernement en vue d'inciter les employeurs du privé à verser une prime à leurs salariés n'est pas la réponse adaptée au problème récurrent du pouvoir d'achat. Le CNF note, d'ailleurs, que ce dispositif ne toucherait pas

tous les salariés et qu'il serait exonéré de cotisations sociales induisant ainsi une nouvelle atteinte au financement des organismes sociaux. Il rappelle qu'il est défavorable à l'individualisation des salaires ainsi qu'aux mesures privilégiant des primes liées aux résultats au détriment d'une revalorisation générale des salaires.

L'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet 2011 va entraîner un tassement des « salaires minima » si ces derniers ne sont pas revalorisés en conséquence. Le CNF revendique l'ouverture sans délai de négociations salariales dans les branches professionnelles.

Le CNF revendique la revalorisation des salaires, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des retraites, des allocations et minima sociaux. C'est indispensable socialement pour enrayer la baisse du pouvoir d'achat et économiquement pour assurer une véritable relance.

Le CNF rappelle que les patrons du CAC40 se sont octroyé +24% d'augmentation en 2010. Alors que les prix des carburants, des denrées de première

nécessité, du logement et des services vitaux flambent, le CNF dénonce le cynisme du patronat qui prône pour les salariés la modération salariale comme passage obligé pour le redressement de l'économie! De même le CNF dénonce l'écart grandissant entre les bas salaires et les hauts revenus, inégalité inacceptable à l'heure où les pouvoirs publics imposent la rigueur.

Le CNF condamne fermement le gel du traitement des fonctionnaires annoncé par le gouvernement en 2011 et ce, pour la deuxième année consécutive. Cette mesure est inique et traduit le mépris du gouvernement à l'égard des fonctionnaires dont il est le « patron »! A l'heure où l'inflation repart à la hausse cette nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires est une véritable provocation.

Se mobiliser pour sauvegarder le service public républicain

Le CNF réaffirme son attachement au service public laïc et républicain et au Statut général de la Fonction publique de l'État garantissant l'égalité de droit des citoyens sur l'ensemble du territoire, principal fondement de la République.

Le CNF condamne:

- la poursuite, après la loi de décentralisation dite «libertés et responsabilités locales», de nouveaux transferts vers les collectivités territoriales, conduisant au désengagement de l'État,
- l'utilisation des personnels, de leurs droits et de leurs statuts en variable d'ajustement budgétaire.
- la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), prémice de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), qui est l'instrument de destruction des emplois publics, des missions et des moyens.
- la RGPP qui multiplie les fusions, les réorganisations de services, les baisses drastiques d'effectifs, les atteintes aux cohérences internes des services. Elle dégrade les conditions de travail et de vie des agents. Elle multiplie les situations de stress et de maladie et elle augmente les risques psychosociaux conduisant même parfois au suicide.

Le CNF condamne le démantèlement de la Fonction publique de l'Etat et des services et la création d'établissements ou d'agences préparant la privatisation du Service public et son éclatement. Il condamne la politique forcenée du MEDDTL de création d'établissements publics (voies navigables, réseau scientifique et technique, Grand Paris, Routes de France etc..) et l'extension de leur périmètre de compétence qui constitue le premier pas vers la privatisation.

Le CNF exige l'abandon de la RGPP et l'arrêt des contre réformes en cours qui n'ont pour vocation que d'abandonner le service public républicain au secteur marchand mettant ainsi en péril les fondamentaux de la République.

Le CNF juge indispensable que la FEETS FO poursuive sa mobilisation et celle de ses syndicats afin de continuer la lutte nécessaire pour la sauvegarde du service public laïc et républicain accessible à tous. Il faut garantir l'unité de la fonction publique républicaine qui repose en particulier sur la défense du Statut général et de la valeur unique du point d'indice.

Le CNF se félicite de l'audience recueillie dans le cadre de la mise en place des CTP (Comité Techniques Paritaires) des DDT(M)(Direction Départementale des Territoires et de la Mer) notamment et appelle ses militants à se mobiliser pour renforcer encore la représentativité de l'organisation FORCE OUVRIERE lors du scrutin du 20 octobre prochain.

Le CNF rappelle sa ferme opposition à toute politique qui remettrait en cause l'unité structurelle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) au sein de la Fonction publique d'État et à tout éventuel projet de transformation de la DGAC en établissement public.

En matière de navigation aérienne, le CNF rappelle sa revendication d'un FABEC (Bloc d'Espace Aérien Fonctionnel d'Europe Centrale) construit sur un modèle de coopérations contractuelles et son opposition à une construction sur une base fusionnelle.

Stopper la déréglementation et la libéralisation

Le CNF condamne l'attitude des pouvoirs publics qui, malgré les incidences de la crise sur le transport de passagers et du fret, ont poursuivi voire même intensifié leur politique de libéralisation destructrice d'emplois (élargissement des accords de ciel ouvert, ouvertures de capital d'établissements publics, désengagement de l'État des ports et des aéroports, etc).

Il condamne la déréglementation qui fragilise l'économie en intensifiant une concurrence déjà débridée et qui est prétexte à l'abaissement du coût du travail, aux filialisations, externalisations, précarisation et suppressions d'emplois. Le CNF revendique l'arrêt de cette déréglementation.

Il exige, dans le cadre des marchés de sous-traitance d'assistance en escale le respect de la reprise totale des personnels et le maintien des garanties et acquis sociaux.

Il exige que la concurrence basée sur le « dumping social » socle du système « low-cost » et des « pavillons de complaisance » soit déclarée « hors la loi » et sanctionnée tant au niveau national qu'au niveau de l'Union Européenne. A ce titre, le CNF se félicite de l'action de la FEETS FO contre les pratiques antisociales de la Compagnie RYANAIR notamment en se portant partie civile dans la procédure contre cette compagnie pour travail dissimulé sur sa base de Marseille et pour infraction au décret de 2006 sur « les bases d'exploitation » qui impose l'application du code du travail aux salariés qui y sont affectés. Au même

titre, l'action de la FEETS-FO avec l'ITF dans la campagne de lutte contre les pavillons de complaisance doit se poursuivre et s'amplifier.

Le CNF réaffirme son opposition au transfert des aéroports de province vers des sociétés aéroportuaires privées prétexte à la remise en cause et l'abaissement des garanties sociales et des acquis des salariés. Il condamne l'ouverture du capital d'ADP (Aéroports de Paris) au privé et l'externalisation de ses services d'assistance en escale.

Le CNF s'oppose fermement au projet d'ouverture du capital des aéroports de Lyon, Toulouse, Bordeaux et Montpellier lancé par le gouvernement et à la privatisation totale de l'aéroport de Nantes.

Le CNF condamne la loi sur la réforme portuaire et la libéralisation des ports. Il réaffirme son opposition au démantèlement des ports d'intérêt national qui conduit notamment au transfert des personnels des Chambres de Commerce et d'Industrie Maritime (CCIM) vers les sociétés de droit privé.

Pour le CNF la mise en œuvre de la nouvelle CCNU Ports et Manutention portuaire ne doit pas être le prétexte à la remise en cause des acquis individuels et collectifs des salariés de ce secteur. De même, le CNF affirme que les réécritures de CCN, telles celles des marins officiers et personnel d'exécution doivent avoir pour objectif d'améliorer l'existant et non pas servir de prétexte pour essayer de le détruire.

Pour une véritable relance de l'emploi public et privé, pour un vrai contrat de travail, un vrai statut

Le CNF condamne toutes les formes de précarisation du travail et dénonce le recours croissant et abusif à l'intérim et aux CDD sur des emplois pourtant pérennes. Le CNF rejette le temps partiel non choisi imposé à de nombreux salariés souvent en CDD dans plusieurs secteurs d'activité. Il appelle les syndicats de la FEETS FO à s'investir pour revendiquer l'intégration de ces salariés dans les effectifs en CDI à temps complet.

De même, le CNF condamne le recours massif à des personnels précaires dans la fonction publique. Il exige que le CDI reste la norme dans le privé et le statut dans la fonction publique et le secteur public.

Le CNF réaffirme que conformément au Statut de la Fonction publique, les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires titulaires. Le CNF fait sienne la position du

congrès confédéral de Montpellier exprimé dans sa résolution générale : « *Pour le congrès, mettre fin à la précarité dans la fonction publique passe par un plan de titularisation en complément de mesures visant à encadrer le recours à l'emploi contractuel, un arrêt des suppressions de postes et l'amélioration de la situation de l'ensemble des agents sous contrats, tant en matière de rémunération que de droits individuels et collectifs. Cela nécessite un plan chiffré. FO refuse un plan gouvernemental qui n'est ni un plan de lutte contre la précarité ni un plan de titularisation mais un dispositif de CDIisation, dont les modalités de gestion sont de plus renvoyées aux employeurs publics* ».

Le CNF condamne les suppressions massives de postes dans la Fonction publique et exige le remplacement de tous les départs en retraite ainsi

qu'une ouverture rapide de postes supplémentaires dans tous les concours d'accès à la fonction publique pour faire face au besoin d'emplois publics au service des citoyens.

De même, il dénonce les suppressions d'emplois pratiquées par les entreprises au nom de la crise et leur impact notamment sur l'emploi des jeunes pour qui l'accession à l'emploi est toujours plus difficile. Le CNF estime qu'aucun placebo sur l'emploi comme la multiplication des stages ou les périodes de préparation à l'emploi ne viendra modifier la situation.

Le CNF revendique « un vrai emploi avec un vrai salaire ». Il estime que c'est la seule solution, le reste n'est que mauvaise littérature.

Face à la forte augmentation du chômage, le CNF revendique la remise en place des préretraites-FNE (Fonds National de l'Emploi), le rétablissement de l'ARPE (Allocation de Remplacement pour l'Emploi), la prise en compte des métiers pénibles dans le cadre de la cessation anticipée d'activité.

Le CNF réaffirme que la lutte pour éradiquer toutes les formes de discriminations et pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être une action permanente. Il rappelle le principe qui doit prévaloir : égalité de traitement de tous les salariés, « à travail égal - salaire égal ».

Le CNF dénonce l'accroissement du stress au travail, les pressions et harcèlements exercés par les employeurs qui ont des conséquences parfois dramatiques sur la santé des travailleurs. Il condamne en particulier la mobilité forcée lors des réorganisations, de la décentralisation, des délocalisations.

Le CNF revendique la reconnaissance de la pénibilité au travail et le lancement de négociations, notamment dans les branches, pour la mise en place d'un dispositif spécifique sur la pénibilité au travail, la mise en œuvre de moyens pour la réduire, la compenser et l'indemniser.

Défendre la protection sociale collective et les retraites

Le CNF rappelle son attachement aux rôles et aux fondements de la sécurité sociale, au régime de retraite par répartition et pour les fonctionnaires, au régime des pensions civiles et militaires et à son mode de financement, partie intégrante du statut de la fonction publique.

Le CNF réaffirme son opposition à une étatisation de la sécurité sociale et à toute introduction d'étages supplémentaires par capitalisation, ainsi qu'à tout glissement vers une privatisation. Il dénonce la multiplication des exonérations de cotisations patronales qui réduisent les capacités de financement de la sécurité sociale.

Le CNF dénonce les contre-réformes de 1993, 2003, 2008 et 2010 qui dégradent les conditions de départ en retraite et les niveaux de pension, sans résoudre la question essentielle du financement du système par répartition.

Le CNF exige l'abrogation de la loi du 9 novembre 2010 sur les retraites, injuste socialement et inefficace économiquement.

Le CNF fait sienne les revendications de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE arrêtée lors du Comité Confédéral National (CCN) des 8 et 9 octobre 2009 et du congrès de Montpellier du 14 au 18 février 2011 sur la question de la protection sociale et des retraites.

Le CNF condamne la non-réalisation de l'étude épidémiologique sur le Personnel Navigant Commercial (PNC) annoncée par le gouvernement en 2008 et associée à la loi de financement de la sécurité sociale. Il exige qu'elle soit enfin réalisée et rappelle qu'un engagement avait été pris par le ministère à ce sujet.

En ce qui concerne le dossier « Dépendance » le CNF estime que celui-ci relève de la sécurité sociale dans l'esprit des ordonnances de 1945.

Pour la liberté syndicale :

Combattre la position commune et les lois sur «la représentativité et la négociation collective»

Le CNF réaffirme sa condamnation de la « position commune » - CGT, CFDT, MEDEF, CGPME - du 09 avril 2008, des accords de Bercy - signés par CGT, CFDT, UNSA, FSU, CGC, SUD - du 2 juin 2008 et les lois sur la représentativité du 20 août 2008, du 5 juillet

2010 et du 15 octobre 2010 qui portent atteinte à la liberté syndicale et de négociation ainsi qu'à la hiérarchie des normes.

Le CNF revendique l'abrogation de ces lois liberticides et se félicite du recours engagé auprès du BIT par la cgt FO.

Le CNF réaffirme sa revendication de reconnaissance d'un collège spécifique pour le Personnel Navigant Commercial (PNC) à l'identique de celui acquis pour le Personnel Navigant Technique (PNT)

Le CNF revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales (obtenue en 1968 et remise en cause en 2008), la liberté de négocier, de contracter et de revendiquer.

Le CNF rappelle que la branche professionnelle constitue le niveau de négociation privilégié qui garantit l'égalité de droit entre tous les salariés d'un même secteur d'activité. Il s'oppose à toute remise en cause des conventions collectives nationales, du principe de faveur et condamne les accords dérogatoires facteurs de dumping social et d'individualisation du contrat de travail.

De même il s'oppose à toute tentative de certains syndicats, du patronat ou/et du gouvernement

consistant à user du prétexte des lois sur la représentativité et du futur décompte de la représentativité dans les branches pour porter atteinte au périmètre de ces dernières tel que défini dans le champ d'application des conventions collectives.

Il s'insurge contre le refus du gouvernement d'étendre l'accord unanime conclu dans la branche nettoyage-propreté garantissant le maintien des droits syndicaux et conventionnels du secteur en matière de représentation des salariés des entreprises de sous-traitance.

Pour le CNF, le droit syndical des fonctionnaires est constitutif de leur statut; il est statutaire et doit le rester. Dans cet esprit, il rejette toute notion faisant référence à un « statut du représentant syndical » et il exige que les militants disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

Renforcer les implantations FO et la syndicalisation

Le CNF réaffirme son attachement à l'indépendance syndicale base de l'action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Le CNF rappelle que l'objectif de l'action syndicale est de faire aboutir les revendications et pour cela de se donner les moyens d'y parvenir notamment en créant le rapport de force. Il invite l'ensemble des militants de la FEETS FO à agir pour l'accroissement du nombre des implantations FO et à faire de la syndicalisation leur priorité. Il appelle les salariés à rejoindre les syndicats et sections syndicales de la FEETS FO pour créer le rapport de force indispensable pour sauvegarder leurs acquis sociaux et pour en conquérir de nouveaux.

Le CNF rappelle qu'il condamne les lois dites « sur la représentativité » et qu'il exige leur abrogation. Pour faire face aux contraintes imposées par ces lois il appelle les militants:

- à renforcer la préparation des élections dans les entreprises, celles du 20 octobre 2011 dans la fonction publique ainsi que le scrutin sur sigle prévu pour les très petites entreprises (TPE) - à prendre en compte les obligations de transparence financières qui s'imposent désormais aux organisations syndicales.

Cela est impératif face à l'échéance de 2013 en matière de reconnaissance de la représentativité syndicale interprofessionnelle.

Adoptée à l'unanimité